



SOCOTEC BELGIUM ASBL

	Nr Toug			
Rapport d'inspection - Installa	tion électrique domest	tique BT / Ti	3T existan	te
N° de rapport : Contrôle dans le cadre d'une vente rype d'habitation : □ maison □ appartement □ a	☐ contrôle périodique			
		No. of the Parket of the same		1 64
Personne sur place:	de EAN de l'installation :	p.d. ham		and of man
Date d'emission	Melerences	dient		
DAfamential replamentains RGIF art 1 271 14 2	10 DIS et derogations - 21	1 bis 🗆 278		
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbi Description de l'installation visitée :	, GHEGR-EIGT ING E			
Tension d'utilisation :	Protection générale du branc	hement:	A	4
□3N400 V □3x230V □2x230V □ 1N400V	Nombre de tableaux :	nombre de circ	cuits terminau	JX:
Contrôles par examen visuel, tests et mesures				
			Pas en	n.a. ou
Description			ordre	dérog.
Correspondances des schémas à l'installation			X	
		Y		
Etat du matériel électrique installé			×	
Mesures de protection contre les contacts directs	a at fanatiannament des			
Mesures de protection contre les contacts indirect	s et fonctionnement des			
dispositifs à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test		X		
Note : différentiel plombé non plombable a nouveau plombé Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels		X		
Boucles de défaut & raccordement adequat des d	rales secondaires et de la			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la		0	* X	
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils		X		
Matériel électrique fixe ou à poste fixe				V
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle		×		
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations		-		
Résistance d'isolement générale par rapport à la				
		di ddual da l'agor	+ SOCOTEC	BELGILIM ask
Résistance de dispersion de la prise de terre : Identification des appareils de mesure : reprise Manquements / Notes :				
* Relocates les es y	1000 1/00/0	1 6	er Car	1sect.
and he have seen the property of the state o	Lange Market Barrell	D. D.G ACTIONS	The second secon	early
A. A. Deller co. A. F. C. L. C. S. Com	men and specimen	to stade	.l.ste.	up, are
Conclusion: ☐ L'installation électrique est conforme aux pres ☐ dans le délai present par la réglementation en	criptions du R.G.I.E. Le proek	nain contrôle pé	riodique est à	à effectuer
L'installation électrique n'est pas conforme au exécuter par le même organisme après mise	en conformité 🚨 au terme de	18 mois apres	signature de	Tacte de
Les résultats du contrôle ne permettent pas di par le même organisme en vue de compléter	le dossier.			
Nom et visa de l'inspecteur : Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,	Nom et	visa du demande	ur pour récepti	on:
4 /				

SOCOTEC BELGIUM ASBL - TVA n* BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vináve 61/63 - B-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège)
Tél : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 - inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be

8

CUFFARO Domenico